

**VILLE DE
RIORGES**

N° 3_3

OBJET :

**CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**QUALITE ET PRIX DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
RAPPORT ANNUEL 2018**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 SEPTEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILLIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Bernard JAYOL	Jean-Luc CHERVIN
Gilles CONVERT	Pierre BARNET
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILLIERE	Chantal LACOUR
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE****QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT ANNUEL 2018**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, a été créé par arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015. Cet établissement public est issu de la fusion du syndicat mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'Eau et du syndicat mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM). Il exerce les compétences suivantes :

- eau potable : prélèvement, traitement, distribution ;
- assainissement : collecte et traitement des eaux usées puis rejet en milieu naturel ;
- milieux aquatiques : protection et entretien des cours d'eau et zones humides ;
- protection contre les inondations ;
- eaux pluviales : gestion et prévention.

La compétence milieux aquatiques a été transférée à Roannaise de l'eau par Roannais Agglomération en juillet 2018.

Depuis le 1^{er} avril 2013, Roannaise de l'Eau exerce la compétence Assainissement pour le compte de Roannais Agglomération sur l'ensemble des 40 communes qui composent cette communauté d'agglomération (conventions de mise à disposition de services).

Comme la loi lui en fait obligation, Roannaise de l'Eau a transmis aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement pour l'année 2018.

Le service public d'assainissement collectif dessert 93 145 habitants, soit une baisse de 0,29 % par rapport à 2017 (93 414 habitants). Le nombre d'abonnements s'élève à 31 539, dont 4 293 pour Riorges.

Le nombre de branchements a évolué de + 1,2 % par rapport à 2017. Sur 2018, la moyenne est de 3 habitants par branchement.

Le réseau est constitué de 672 km de canalisations répartis de la façon suivante :

- 316 km de réseau unitaire ;
- 356 km de réseau séparatif.

Il comprend en outre 36 stations de traitement, 164 déversoirs d'orages et 38 postes de relevage.

Le volume d'eaux usées traitées en 2018 s'élève à	9 599 545 m³
- station d'épuration de Roanne	9 120 990 m ³
- station d'épuration de Saint-André-d'Apchon	144 420 m ³
- filtres plantés de roseaux de Notre-Dame-de-Boisset	24 300 m ³
- filtre à sable Cornillon de Mably	22 240 m ³
- rhizopur La Pacaudière	99 455 m ³
- boues activées Saint-Martin-d'Estreaux	33 880 m ³
- filtres plantés Sail-les-Bains :	6 570 m ³
- boues activées Saint-Germain-Lespinasse	147 690 m ³

Le volume facturé s'élève en 2018 à	5 331 567 m³
- dont usage domestique	4 158 395 m ³
- usage industriel	971 229 m ³
- équipements publics	201 943 m ³

Sur Riorges, le volume facturé est de 521 705 m³ pour 4 293 abonnés.

La quantité annuelle de boues issues des ouvrages d'épuration est de 2 976 tonnes de matières sèches. Conformément à la réglementation, 100 % des boues ont été valorisées (compostage pour 45 % et épandage sur terrains agricoles pour 55 %).

Les principaux travaux effectués en 2018 concernent le renouvellement de réseau (place St Jean à St-Jean St-Maurice, réseau entrée de la Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) à Roanne, Grande Rue à St-Alban-les-Eaux) et les stations de traitement des eaux usées (Notre Dame de Boisset).

Indicateurs financiers

En 2018, le prix TTC du service au m³ était de :

- hors taxes : 1,597 € HT
- avec abonnement, TVA, Agence de l'Eau : 1,954 € TTC.

Une facture "assainissement" type pour 120 m³ (y compris redevance Agence de l'Eau) représentait en 2018 la somme de 234,52 € TTC (2017 : 230,56 € TTC).

En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2018, le budget assainissement collectif fait apparaître un résultat net comptable de 2 008 130 € :

- produits : 9 400 748 €
- charges : 7 392 618 €.

La dette au 31 décembre 2018 s'élève à 7 664 924 € ; montant annuité : 920 658 €.

Le montant des travaux d'investissement engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'est élevé à 2 483 933 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 octobre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN